

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 23 octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 13h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au Centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Vice-président délégué,

Étaient présents : MM. Philippe BOUCAT, Jean-Luc VIDAL,
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Deborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL, Lydie ROUSSEAU,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°26/10/PV du 13 octobre 2026,

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Raoul JOUET. Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ,
Mmes Rachida DORDAIN, Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE Jeanne POUHÉ, Deniz YERLIKAYA,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Raoul JOUET à Mme Stéphanie LOUCHEL,
Mme Louisa BELLAGOUNE à Benoît BALUT.

Mme Lydie ROUSSEAU
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

23 octobre 2026

DATE DE CONVOCAION

15 octobre 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

7

PROCURATION(S)

2

VOTANTS

9

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 4

ATTRIBUTION DE TITRES DE TRANSPORTS GRATUITS POUR LES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX VERS LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ELBEUF – LOUVIERS – VAL-DE-REUIL

Monsieur Benoit Balut, Vice-président délégué, expose au Conseil d'administration :

La modification du tracé de la ligne E1 (ligne du réseau SEMO qui relie le sud au nord de l'agglomération Seine-Eure avec pour terminus l'arrêt Saint-Aubin-Lès-Elbeuf hôpital) permet désormais de desservir le cœur de Ville (relais bus) depuis le 1^{er} septembre 2026, ce qui a entraîné une adaptation de l'offre de transport existante.

Dans la continuité et afin de garantir l'accès aux soins pour les publics les plus vulnérables, le CCAS propose, à compter du 19 octobre 2026, l'attribution de titres de transport gratuits pour les personnes âgées de plus de 65 ans se rendant à un rendez-vous médical au CHI (Louviers ou St Aubin-lès-Elbeuf).

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de l'action générale de prévention et de la politique d'aide sociale facultative du CCAS, vise à compléter l'offre de mobilité locale.

Les bénéficiaires devront présenter une convocation à un rendez-vous médical pour en bénéficier.

Une étude au cas par cas pourra être engagée pour d'autres publics.

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants relatifs aux missions des CCAS,
- **VU** la délibération n°26/01/02 du 14 janvier 2026, relative à l'attribution de titres de transport gratuits pour les publics éligibles
- **Considérant** que l'accès aux soins constitue un enjeu essentiel de santé publique, notamment pour les personnes âgées et les publics en situation de vulnérabilité,
- **Considérant** que la modification du tracé de la ligne E1 constitue un élément permettant de mieux répondre au besoin,
- **Considérant** que le CCAS de Val de Reuil, dans le cadre de ses missions de prévention et d'aide sociale facultative, est compétent pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés,

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER**, à compter du 19 octobre 2026, l'attribution des titres de transport gratuits aux personnes âgées de plus de 65 ans justifiant d'un rendez-vous médical au CHI de Louviers ou de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- **ACCORDER** la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres publics, après étude individuelle de leur situation,
- **AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à effectuer les règlements auprès de Transdev/La SEMO.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité**, à compter du 19 octobre 2026, l'attribution des titres de transport gratuits aux personnes âgées de plus de 65 ans justifiant d'un rendez-vous médical au CHI de Louviers ou de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- **ACCORDE à l'unanimité** la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres publics, après étude individuelle de leur situation,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. Le Président ou son représentant à effectuer les règlements auprès de Transdev/La SEMO.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET